

REPUBLIQUE RWANDAISE



Kigali, le 11 juin 1971

N° 221/01/707/71

MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

- Transmis copie pour information à :
- Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise à KIGALI.
- Monsieur le Ministre des Travaux Publics et de l'Energie à KIGALI.
- Monsieur le Ministre de la Garde Nationale et de la Police à KIGALI.

Réf N° :
Annexe :
Objet :

J. Kanyamahanga
A traiter par *56.10.40*
Date entrée :
No Classement : *2563*

Monsieur le Ministre,

24 mai 1971, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le montant de 10 millions mis à la disposition de mon Département pour le programme de logement, ainsi que d'autres crédits à libérer ultérieurement, pour essayer de satisfaire les besoins sans cesse croissants en ce domaine, seront utilisés de la façon suivante :

- 1°- pourront en bénéficier :
- en premier lieu : les agents non logés;
- en deuxième lieu : les agents logés dans des maisons louées par le Gouvernement;
- en troisième lieu; les agents logés à l'étroit;

2°- En principe, le montant maximum du prêt qui pourra être accordé à l'agent bénéficiaire est égal au 1/3 du traitement annuel multiplié par 15 ans.

3°- délai de remboursement : 15 ans;

4°- Modalité de remboursement : le remboursement du prêt se fera par voie de retenue à la source de 1/3 du traitement mensuel de chaque bénéficiaire.

LE MINISTRE DE LA FAMILLE ET DU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE
Ch. KANYAMAHANGA.

A Monsieur le Ministre des Finances à KIGALI.

REPUBLIQUE RWANDAISE



MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Kigali, le 15 FEB. 1971
N° 221/01/ 235/71.

TRANSMIS copie pour information à :
✓ - Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise à KIGALI.

A Monsieur le Ministre des Finances à KIGALI.

Réf. n° :

Annexe

Objet

A traiter par : *W*

Date entrée : 17 FEB 71

N° Classement : 1223

35-10-110

Monsieur le Ministre,

Pour pouvoir poursuivre efficacement les mesures d'assainissement entamées en matière de logement, j'avais adressé une lettre à la Banque Nationale du Rwanda en lui empruntant 10 millions que j'allais rembourser en deux tranches-janvier et avril, cette demande m'avait été dictée par le fait que l'exercice budgétaire 1971 n'était pas ouvert. Etant donné que les différents services auxquels j'ai recouru n'ont pas pu me fournir en temps opportun les documents requis, je n'ai pas pu faire commencer les travaux avant janvier 1971 comme je l'avais espéré.

A l'heure actuelle, au lieu de recourir encore à l'emprunt à la Banque Nationale, je vous demanderais plus tôt de mettre à ma disposition les crédits nécessaires pour que je puisse entamer les travaux qui me permettront d'éviter l'impasse dans laquelle un sabotage systématique de ces mesures d'assainissement nous conduirait inévitablement si nous ne faisons rien pour y parer.

Je vais désigner un fonctionnaire dirigeant de mon département qui assurera le déroulement des travaux dans les délais impartis sous mon contrôle direct, autrement recourir aux autres services retarde indéfiniment et inutilement le commencement des travaux et cela ne fait que multiplier nos difficultés.

Je ne doute pas que votre esprit de collaboration habituel nous évitera les difficultés toujours croissantes auxquelles nous sommes confrontés en matière de logement.

LE MINISTRE DE LA FAMILLE ET DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE,
Ch. KANYAMAHANGA.-

E.N.

RÉPUBLIQUE RWANDAISE



MINISTÈRE DES FINANCES
CABINET DU MINISTRE

Réf. n° :
Annexe :
Objet :

Twagilimana
56.10.40
A travers de :
Date entrée : 5 JUN 1971
No Classement : 2484

Kigali, le 24 mai 1971

N° 981/Fin 05.01

- Copie pour information à :
- ✓ - Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise à KIGALI.-
 - Monsieur le Ministre des Travaux Publics et de l'Energie à KIGALI.-
 - Monsieur le Ministre de la Garde Nationale et de la Police à KIGALI.-

A Monsieur le Ministre de la Famille et du Développement Communautaire à KIGALI.-

Monsieur le Ministre,

En réponse à vos lettres respectivement n° 221/01/235/71 du 15 février 1971, n° 221/03/295/71 du 26 février 1971 et n° 221/03/323/71 du 11 mars 1971, j'ai l'honneur de vous dire qu'un crédit de 10 millions est déjà disponible à l'article 11.052.07.04. Ce montant me paraît suffisant, étant donné nos moyens, pour votre programme de logement en 1971.

Il me paraît néanmoins souhaitable qu'avant son virement au B.P.O. "Fonds de logement" article 30.017, vous indiquiez clairement et définitivement comment vous allez l'employer.-

F. NZANANA

F. Nzanana
Ministre des Finances.-





Kigali, le 19 JUIN 1973
Nº 110/2.021/1599

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS
ET DE L'ENERGIE
URBANISME

A traiter par: *Faustin*
Date entrée: 14 JUN 1973
No Classement: 4809 / 56.10.10

Monsieur le Secrétaire d'Etat au
Plan National de Développement
KIGALI

Réf. Nº :
Annexe :
Objet : Subdélégation étude
du MININTER

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

Me référant au contrat général que le Gouvernement Rwandais a conclu avec l'architecte DELVAUX en date du 17/8/1972, spécialement en son article 1.18, et compte tenu de notre lettre de commande n°110/2.021/1422 du 22 mai 1973 adressée au même architecte, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir prévoir au Budget de Développement sur l'article 23.21.00.33 "Etablissement de préétudes de projets et préparation du deuxième plan national de développement" un montant de 3.100.000 FRW. (TROIS MILLIONS CENT MILLE FRANCS RWANDAIS) correspondant aux honoraires de l'architecte pour l'élaboration de dossiers techniques et études de construction du nouveau Ministère de l'Intérieur et des Affaires Judiciaires à Kacyiru.

Eu égard le contenu du deuxième paragraphe de notre lettre de commande ci-haut citée, ainsi qu'au courrier de confirmation de l'architecte daté du 26 mai 1973 portant références n°73.221/63.OF.G.89; et vu aussi l'urgence que revêt la réalisation de ce projet pour notre pays, je vous prierais de subdéléger la première tranche de 773.480 FRW. correspondant au quart des honoraires afin que le dressage des plans d'études et d'exécution du nouveau Ministère de l'Intérieur et des Affaires Judiciaires puisse être commencé.

Je vous propose Monsieur BALIHE Aloys comme Fonctionnaire-Dirigeant pour cette étude. Compte tenu de l'importance de ce projet, je vous saurais gré de l'urgence que vous réserverez à la présente.

pour information à :
Excellence Monsieur le Président
la République Rwandaise KIGALI
Monsieur le Ministre de l'Intérieur
des Affaires Judiciaires KIGALI
Monsieur le Ministre des Finances KIGALI

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS
ET DE L'ENERGIE
NSHUNGUYINKA François



MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS
ET DE L'ENERGIE
URBANISME

Kigali, le 12 Juin 1973
N° 110/2.021/1599

Monsieur le Secrétaire d'Etat au
Plan National de Développement
KIGALI

Réf. N° :

Annexe :

Objet :

Subdélégation étude
du MININTER

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

Me référant au contrat général que le Gouvernement Rwandais a conclu avec l'architecte DELVAUX en date du 17/8/1972, spécialement en son article 1.1^{er}, et compte tenu de notre lettre de commande n°110/2.021/1422 du 22 mai 1973 adressée au même architecte, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir prévoir au Budget de Développement sur l'article 23.21.00.33 "Etablissement de préétudes de projets et préparation du deuxième plan national de développement" un montant de 3.100.000 FRW. (TROIS MILLIONS CENT MILLE FRANCS RWANDAIS) correspondant aux honoraires de l'architecte pour l'élaboration de dossiers techniques et études de construction du nouveau Ministère de l'Intérieur et des Affaires Judiciaires à Kacyiru.

Eu égard le contenu du deuxième paragraphe de notre lettre de commande ci-haut citée, ainsi qu'au courrier de confirmation de l'architecte daté du 26 mai 1973 portant références n°73.221/63.0F.6.89; et vu aussi l'urgence que revêt la réalisation de ce projet pour notre pays, je vous prierais de subdéléger la première tranche de 773.480 FRW. correspondant au quart des honoraires afin que le dressage des plans d'études et d'exécution du nouveau Ministère de l'Intérieur et des Affaires Judiciaires puisse être commencé.

Je vous propose Monsieur BALIHE Aloys comme Fonctionnaire-Dirigeant pour cette étude. Compte tenu de l'importance de ce projet, je vous saurais gré de l'urgence que vous réserverez à la présente.

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS
ET DE L'ENERGIE
NSHUNGUYINKA François

Copie pour information à :

- ✓ - Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise KIGALI
- Monsieur le Ministre de l'Intérieur et des Affaires Judiciaires KIGALI
- Monsieur le Ministre des Finances KIGALI